



C'est au sujet de ma carte de séjour

Par **kb3240**, le **14/05/2010** à **09:02**

Bonjour,

Je fait un mariage en 2003 et j'ai eu une carte de séjour de 10 ans mais après plus que une année la préfecture de paris (la cité) a appelé à l'entreprise de sécurité où j'ai travaillé de fin 2003 au 2004 et ils ont demandé à mon patron qu'il faut qu'il m'arrête de travailler et il faut que j'aille à la préfecture de paris d'abord, j'ai parti le voir mais on arrivait il m'a dit que j'ai fait un mariage blanc et il m'a mis en garde à vue de 24h et le lendemain ma femme!!! (on est encore marié) est venue et elle a tout dit par rapport au mariage et il m'a confisqué ma carte et il m'a relâché sans rien me donner même pas une feuille comme quoi j'ai été chez eux en garde à vue et qu'ils ont pris ma carte, en plus ils m'ont interdit de voir ma femme si je peux le dire, depuis ce jour là je l'ai pas vu et je n'ai eu aucun contact avec elle et j'ai cherché mais je ne la trouve pas.

Ma question est ce que je peux récupérer ma carte sachant que j'ai engagé un avocat mais il ne trouve pas les traces quand j'ai été convoqué ni la trace de ma garde à vue et il a appelé la préfecture mais ils n'ont pas donné une réponse.

Sachez que j'ai conduit avec mon permis et pas mal de fois la police m'arrête et ils appellent pour vérifier ils disent rien ils me relâchent et même j'ai posé une plainte contre quelqu'un pour un braquage.

Je sais plus quoi faire et mon ex-avocat il a rien fait de concret, merci à tous

Par **chris_idv**, le **03/06/2010** à **11:37**

Bonjour,

Donc depuis 2004 (date à laquelle votre titre de séjour vous a été retiré par la préfecture pour

cause de mariage blanc) vous n'avez aucun titre de séjour vous autorisant à séjourner en France ?!?

Encore 4 ans à attendre sans être expulsé et si la loi ne change pas vous pourrez solliciter un titre de séjour après 10 ans passés en France.

Cordialement,